



Association nationale
des retraités fédéraux

National Association
of Federal Retirees

Priorités du budget de 2017 de l'Ontario

Association nationale des retraités fédéraux

Veuillez noter que certains des liens ci-dessous sont disponibles en anglais seulement.

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense et de représentation des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ainsi que des juges nommés par le fédéral et à la retraite, leurs conjoints et leurs survivants.

Forte de 180 000 membres et comptant 81 sections à l'échelle du Canada, l'Association revendique des améliorations à la sécurité financière, à la santé et au bien-être de ses membres et de tous les Canadiens depuis plus de 50 ans. Environ 35 000 de ses membres résident à Ottawa, et 30 000 autres en Ontario.

Dans le présent mémoire, Retraités fédéraux s'est penché sur les mesures qui aident les aînés de l'Ontario à maximiser leurs contributions à la croissance économique du pays et à nos collectivités.

Sécurité du revenu de retraite

Les retraités **demeurent** importants pour le mieux-être économique du pays et de la province, et la sécurité du revenu de retraite est un avantage pour l'individu retraité, sa collectivité, l'Ontario et le Canada. Les retraités continuent à faire des achats appréciables, dont des véhicules ou de nouvelles maisons; plusieurs font des voyages au pays, s'adonnent à d'autres activités de loisir et [font du bénévolat \(en 2010, cela représentait plus d'un milliard d'heures de la part de bébé-boumeurs et d'adultes âgés\)](#), ces activités sont toutes importantes pour les économies nationale et provinciale. [Parmi les déterminants sociaux de la santé, le revenu est celui dont le poids prédictif est le plus élevé.](#) Une bonne sécurité du revenu de retraite entraîne un meilleur état de santé, ce qui réduit les demandes imposées au système de soins de santé.

Fondamentalement, le revenu d'emploi d'une personne finance sa vie professionnelle et sa vie à la retraite, dans ce dernier cas, grâce aux instruments d'épargne-retraite offerts par l'employeur ou à des économies personnelles, de même qu'une dépendance partielle ou totale par rapport aux programmes et mesures d'aide du gouvernement financés par les recettes fiscales ou des transferts fédéraux-provinciaux.

Les régimes de pension offerts par les employeurs font habituellement partie de la rémunération totale et sont financés par des cotisations versées par les employeurs et les employés. Une pension est un engagement : les employés fournissent leur service et les employeurs leur versent des salaires différés; les employés et les pensionnés ont confiance que leurs employeurs tiendront leur promesse. Les employeurs ne devraient pas pouvoir

modifier les prestations déterminées accumulées. Il s'agit là d'une préoccupation particulière pour les Canadiens âgés; les retraités disposent souvent d'un nombre moindre de possibilités pour suppléer à leur revenu.

Retraités fédéraux croit que, afin de continuer à apporter leurs contributions positives, les retraités canadiens ont besoin d'une ou de plusieurs sources de revenus fiables, et que des régimes à prestations déterminées bien gérés et disciplinés constituent le meilleur moyen de rendre le revenu de retraite sécuritaire et de veiller à ce que les Canadiens puissent continuer à contribuer à la croissance économique du pays durant leur retraite.

Une [étude du Boston Consulting Group \(BCG\) réalisée en 2013](#) constate que les régimes de prestations déterminées de grande envergure dotent les Canadiens de l'un des systèmes de revenu de retraite les plus solides du monde, et que ces régimes contribuent aussi beaucoup à la prospérité nationale. [Dans une autre étude](#), BCG a déterminé que les prestations versées aux membres de régimes à prestations déterminées réintègrent l'économie canadienne sous forme de dépenses et de taxes de consommation, générant ainsi croissance commerciale et emplois. Les retraités qui disposent de régimes à prestations déterminées sont également moins susceptibles de devoir compter sur l'aide du gouvernement, comme le Supplément de revenu garanti au palier fédéral, ou des programmes provinciaux comme la prestation d'assurance-médicaments de l'Ontario pour les aînés à faible revenu, et les programmes comme la Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier, le crédit de frais d'électricité pour les ménages à faible revenu et le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité.

Toutefois, un revenu assuré et prévisible — ou son absence — constitue un problème majeur pour les Canadiens âgés. Statistique Canada estime que 6,5 % des familles de personnes âgées sont considérées comme ayant un faible revenu, et que 28,8 % des aînés célibataires se trouvent au seuil du faible revenu. En Ontario seulement, 4,5 % des familles de personnes âgées et 23,2 % des célibataires sont considérés comme ayant un faible revenu. Cela représente 600 000 Canadiens âgés vivant dans la pauvreté, dont 193 000 en Ontario. Depuis 1995, les taux de pauvreté des personnes âgées ont augmenté, alors qu'ils avaient diminué à partir de 1976, grâce à des programmes comme le Régime des pensions du Canada. La pauvreté touche les femmes et les personnes handicapées de manière disproportionnée.

Les aînés de demain sont également à risque. Les prestations déterminées constituent le moyen le plus efficace d'assurer la sécurité à la retraite mais, malheureusement, [la couverture des pensions à prestations déterminées fournie par des employeurs continue de diminuer](#). Tout particulièrement, les employés du secteur privé ont connu une baisse importante de cette couverture, qui est passée de 87 % en 1993 à 37 % en 2011 (Aon-Hewitt, 2015). On constate une évolution importante en direction des régimes à cotisations

déterminées. De plus, un grand nombre d'employeurs se sont débarrassés de leurs régimes de retraite.

Cela laisse à la majorité des Canadiens l'épargne personnelle et des outils comme les comptes d'épargne libres d'impôt et les régimes d'épargne-retraite enregistrés (REER) pour financer leur retraite. [Mais la plupart des Canadiens n'épargnent pas assez](#). Coincés entre des coûts de logement croissants et des salaires stagnants, les Canadiens ne mettent de côté que 4 % de leur revenu disponible, une baisse par rapport au sommet de 20 % en 1982, et ce, même avec le lancement des CELI. Pour ce qui est des REER, Statistique Canada estimait en 2014 que les Canadiens disposaient de près d'un milliard de dollars de droits de cotisation à des REER inutilisés. Cela représente 24 millions de Canadiens qui n'ont pas cotisé leur montant maximal. La cotisation moyenne ne s'élève qu'à 3 000 \$ par an, ce qui est très inférieur à ce dont la plupart des gens ont besoin à la retraite.

Les REER et régimes de même type présentent des failles qui complexifient davantage la difficulté d'épargner pour la retraite. Les REER et les régimes à cotisations déterminées n'obtiennent pas le même rendement que les régimes de pension à prestations déterminées. Ils souffrent des effets corrosifs des frais prélevés sur les fonds communs de placement, [dont certains sont les plus élevés au monde](#), ainsi que des retraits anticipés. De plus, ils n'offrent pas le même niveau de protection contre le risque de la longévité et contre l'inflation. Dans son étude [« Risky Business »](#) de 2014, Hugh Mackenzie a conclu qu'un Canadien qui cotise un pourcentage régulier de son revenu à l'épargne-retraite (dans des REER, des CELI ou des régimes de pension agréés collectifs) au cours de sa vie verserait, en moyenne, 2,07 % en frais annuels de gestion de placement ou 36 % de ses économies, toujours au cours de sa vie.

Pour améliorer le contexte de la sécurité de la retraite, les Canadiens doivent relever de graves défis et les gouvernements doivent prendre des mesures. Les Canadiens à la retraite ont besoin de flux de revenus prévisibles pour suppléer à leurs épargnes personnelles. Pour bien des Canadiens, les améliorations récentes apportées au Régime de pensions du Canada constituent un pas dans la bonne direction, mais il faut en faire plus. Nous ne connaissons toujours pas les mesures qui seront adoptées plus tard pour protéger les pensions des personnes qui doivent temporairement quitter le marché du travail pour élever des enfants ou en raison d'une maladie. Nous attendons aussi des précisions pour nous assurer que l'augmentation des cotisations ne représente pas un fardeau pour les personnes à faible revenu en échange de faibles avantages. Toutes les provinces, y compris l'Ontario, doivent veiller à ce que cette question soit résolue dès que possible.

En palliant les lacunes et les insuffisances des outils d'épargne-retraite abordés ci-dessus, qui constituent souvent les seules possibilités à la disposition de la plupart des Canadiens, on améliorera les perspectives de la sécurité du revenu de retraite pour un grand nombre d'entre eux. Cela garantira que les aînés canadiens d'aujourd'hui comme demain – les

personnes qui ont bâti le Canada – seront bien placés pour continuer à contribuer à notre économie et à notre croissance.

Santé et soins de santé des aînés

Tout comme un revenu de retraite assuré et prévisible est essentiel aux retraités pour qu'ils continuent à contribuer de façon significative au Canada et à son économie, d'autres [déterminants sociaux de la santé](#) le sont également, notamment l'accès à un logement abordable et à des filets de sécurité comme les soins de santé. L'accès des aînés à un logement abordable et approprié, les collectivités-amies des aînés, les services de soins à domicile adéquats et les lacunes des politiques sociales sont en train d'y faire obstacle.

L'accès à un logement sécuritaire, accessible et abordable joue un rôle significatif dans la prédiction de la qualité de vie et de la longévité, ainsi que d'autres facteurs. [La recherche a montré](#) que les hommes habitant la tranche de 20 % des quartiers les plus riches du Canada vivent en moyenne quatre ans de plus que ceux qui vivent dans la tranche de 20 % des quartiers le plus pauvres. Au Canada, le logement des aînés dans des établissements de soins à long terme pose tout particulièrement problème : la demande élevée et l'offre faible entraînent une pénurie de places et une hausse des loyers (de jusqu'à 5 % par rapport à l'année dernière), ainsi que des contraintes budgétaires pour bon nombre d'aînés à revenus fixes. Les Ontariens qui ont besoin de soins de longue durée doivent [attendre 103 jours en moyenne](#) avant d'obtenir un placement et plus de 26 000 aînés de l'Ontario sont sur une telle liste d'attente.

Dans certains cas, les aînés qui ont besoin de soins à long terme mais sont incapables de se permettre des soins privés aboutissent sur de longues listes d'attente pour des soins financés par l'État. Cela peut imposer des pressions supplémentaires sur les ressources limitées pour les soins à domicile et les hôpitaux.

En répondant aux besoins des aînés en matière de soins et de santé avec des politiques et des investissements dans les infrastructures, on obtiendra de meilleurs états de santé individuels, de meilleures collectivités en Ontario et un Canada meilleur.

Les pays qui soutiennent les déterminants sociaux de la santé au moyen de politiques obtiennent de meilleurs résultats en matière de santé et jouissent [de meilleures économies](#). En [Suède](#), par exemple, les services de soins aux aînés sont intégrés à l'infrastructure sociale et répondent aux besoins des personnes nécessitant des soins, de même que ceux des familles qui en prennent soin et des travailleurs salariés. Le système de soin est financé par l'État; les soins sont fournis, accessibles, abordables, universels et individualisés, et ils accusent moins de lacunes. De plus, en soutenant les déterminants sociaux de la santé au

moyen de transferts de fonds vers les filets de sécurité sociale, on peut [augmenter les dépenses nationales sur des biens locaux, soutenir les entreprises nationales et améliorer la balance commerciale.](#)

Au sein des sociétés qui ne répondent pas à ces besoins, un nombre plus élevé de familles prennent soin des aînés et il semble que le fardeau des soins entraîne un déséquilibre marqué entre les sexes. [Les femmes subissent les effets des lacunes des soins aux aînés de manière disproportionnée](#) : elles sont plus susceptibles de prendre soin des membres de la famille, de subir des effets négatifs sur leur carrière (comme des pertes de possibilités et de revenu) et d'imposer des contraintes à leurs employeurs à cause des soins qu'exigent leurs familles. Depuis les années 70, [les femmes canadiennes participent considérablement](#) à la main-d'œuvre mais assument toujours la conciliation des soins aux enfants, des soins aux aînés et du travail.

Plus de six millions de personnes – 35 % de la main-d'œuvre canadienne – [prennent soin de personnes âgées de manière informelle](#), sans être payées et en continuant d'assumer les responsabilités de leur emploi. La plupart des aidants naturels qui ont un emploi doivent consacrer neuf heures ou moins par semaine aux soins qu'ils donnent, mais un grand nombre d'entre eux y consacrent 30 heures ou plus. Les bénéficiaires de ces soins sont principalement des aînés. Pour la plupart, les aidants naturels sont âgés de 45 ans à 64 ans et travaillent toujours. La productivité est essentielle à une économie solide; le [Conference Board du Canada](#) estime que le coût de la perte de productivité pour les employeurs canadiens représente 1,3 milliard de dollars par année, en raison des besoins de soins aux aînés qui ne sont pas comblés par le système de soins de santé.

Il est nécessaire de faire des investissements dans les infrastructures de logement accessible, sécuritaire, abordable et à long terme pour les aînés. Ces investissements créeront aussi des emplois et stimuleront l'économie. Ce besoin devient urgent : [l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes estime](#) que les coûts des soins de longue durée s'élèveront à 1,2 trillion de dollars au cours des 35 prochaines années. Même si les gouvernements versent 595 milliards de dollars en programmes et en financement, il en résultera probablement un déficit de 590 milliards de dollars. Pour relever ce défi, des initiatives coordonnées seront nécessaires, de même qu'une pensée novatrice et l'engagement des autres secteurs sur la façon de financer et de structurer les soins de longue durée.

Les provinces comme l'Ontario ont un rôle important à jouer dans la conception et la prestation des soins. par exemple, des investissements dans [des collectivités-amies des aînés](#) contribuent à une meilleure santé de ceux-ci et fournissent des environnements intégrés à nos collectivités qui leur permettent de mener une vie saine et active et de continuer à s'impliquer.

Les modèles communautaires de soins aux aînés sont efficaces, efficaces; ils les aident à continuer de mener une vie indépendante au sein de leurs collectivités et d'y contribuer. Malheureusement, pour la plus grande part, notre système de soins de santé actuel repose sur un modèle institutionnalisé de prestation de soins. Pour les aînés, la vie indépendante ne dépend pas de médicaments, mais d'un logement abordable et approprié, de la sécurité de revenu de retraite, des quartiers accessibles et exempts d'obstacles, des soins à domicile et des soins à long terme.

Dans son budget de 2016, l'Ontario avait réservé des fonds qui amélioreront les soins de santé des aînés : en investissant pour augmenter la capacité de prestation des soins à domicile, des soins prodigués dans les hospices et des soins palliatifs; en rendant gratuit l'accès au vaccin contre le zona; en apportant des améliorations importantes à la prestation d'assurance-médicaments pour les aînés de l'Ontario qui aidera plusieurs personnes âgées à faible revenu, leur permettant d'avoir un meilleur accès aux produits pharmaceutiques dont elles ont besoin.

Toutefois, comme nous l'avons démontré, une transformation complète et stratégique de l'approche des soins aux aînés s'impose — et sous peu —, plutôt que les politiques et les programmes fragmentés, et les ajustements aux dépenses. La question des soins aux aînés ne disparaîtra pas : selon la [Mise à jour des projections démographiques pour l'Ontario, 2015-2041](#), le nombre de personnes âgées augmentera considérablement d'ici 2041, et l'âge médian passera à 45 ans. Même la croissance de la population des personnes âgées ralentira au début des années 2030, la composition démographique de la province comprendra toujours une proportion importante de personnes âgées pendant un certain temps. De plus, certaines régions connaîtront une évolution et des conséquences plus prononcées que d'autres.

Pour ces raisons, nous espérons que l'Ontario accordera la priorité à des investissements judicieux des fonds de santé sur les soins aux aînés et qu'elle s'engagera à adopter une stratégie exhaustive énonçant des objectifs provinciaux sur les soins aux aînés dans son budget de 2017. Nous en sortirons tous gagnants.

Les provinces, et tout particulièrement l'Ontario, ont la possibilité de travailler ensemble et avec le gouvernement fédéral pour répondre à ces besoins des aînés, dans le cadre d'un nouvel Accord sur la santé. Il serait possible d'ajouter aux transferts de santé un volet consacré aux soins à domicile, aux services d'entretien de domicile et aux résidences de soins de longue durée. Ce financement permanent exigerait des provinces qu'elles prouvent leur rendement à l'aide de résultats mesurables. Les fonds de ces transferts ciblés ne devraient pas être soustraits des transferts de santé déjà alloués aux provinces et qui assurent une prestation de soins adéquate pour tous les Canadiens. Ils devraient plutôt constituer une nouvelle source de financement permettant aux provinces de pallier les lacunes dans les soins aux aînés. Et même si la responsabilité de la prestation des soins de

santé incombe aux provinces, les gouvernements doivent se concerter pour mettre en place des solutions de soins pour les aînés.

Conclusion

Tant sur le plan de notre économie nationale que de nos collectivités locales, le Canada et l'Ontario ont besoin que les Canadiens jouissent d'une sécurité du revenu de retraite et d'une approche intégrée pour répondre aux besoins des aînés en matière de soins de santé.

Dans l'établissement de ses budgets des années à venir, les gouvernements fédéral et provinciaux ont la possibilité de s'assurer que les outils et les programmes d'épargne-retraite sont efficaces, efficaces et réalistes, et que les infrastructures et la planification des soins de santé des aînés soient novatrices et intégrées. Pour leur retraite, les Canadiens et les Ontariens ont besoin d'avoir accès aux outils, produits et système les plus efficaces. Cela comprend la sécurité du revenu de retraite et l'amélioration continue du Régime de pensions du Canada, un logement abordable et approprié, des quartiers accessibles et exempts d'obstacles, ainsi que des soins à domicile et de longue durée intégrés.

Les aînés canadiens forment un groupe divers et dynamique. Le Canada a encore besoin d'eux. L'Ontario a encore besoin d'eux. Toujours influents, ils peuvent apporter beaucoup à nos collectivités et à l'économie. Mettons en place les bonnes solutions pour veiller à ce que les aînés — d'aujourd'hui et de demain — **demeurent** influents.